

**CENTRE DE GESTION**  
**DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE**  
**VAUCLUSE**  
80 rue Marcel Demonque  
AGROPARC  
CS 60508  
**84908 AVIGNON cedex 9**

Avignon, le 3 mars 2025

Tel. 04.32.44.89.30

N° 25/029

## **Arrêté du Président portant modification de la constitution de la Commission Consultative Paritaire**

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 modifié relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale, et notamment les articles 2 à 6,

Vu la délibération n°22/13 du 16 mars 2022 du Conseil d'administration du CDG 84 fixant le nombre de représentants au sein de la CCP placée auprès du CDG 84 suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022 et portant désignation des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics,

Vu la délibération n°23/032 du 22 juin 2023 du Conseil d'administration du CDG 84 portant désignation des représentants des collectivités territoriales ou établissements publics au sein de la CCP placée auprès du CDG84,

Vu la délibération n°24/014 du 4 juillet 2024 du Conseil d'administration du CDG 84 portant modification de la composition de la CCP,

Vu l'arrêté n°22/220 du 14 décembre 2022 portant constitution de la Commission Consultative Paritaire suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022,

Vu l'arrêté n°23/134 du 5 juillet 2023 portant modification de la constitution de la Commission Consultative Paritaire,

Vu le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel à la commission consultative paritaire en date du 8 décembre 2022,

Vu le procès-verbal de tirage au sort des représentants du personnel à la commission consultative paritaire placée auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Vaucluse,

**ARRETE**

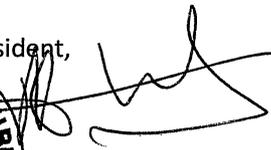
**Article 1 :** La composition de la commission consultative paritaire s'effectue sur la base de 8 représentants titulaires.

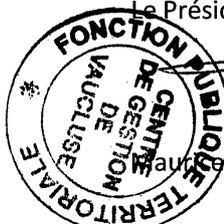
**Article 2 :** A compter du 3 mars 2025, la composition de la commission consultative paritaire siégeant auprès du CDG 84 est la suivante :

<b>Représentants des collectivités</b>			
<b>Titulaires</b>		<b>Suppléants</b>	
CHABERT Maurice	Conseiller municipal de Gordes	RAMBAUD Françoise	Conseillère municipale de Gordes
JEAN Geneviève	Maire de Cabrières d'Aigues	PERELLO Didier	Maire de Goult
BLANC Carine	Adjointe au Maire de Monteux	MILLET Annie	Adjointe au Maire de Monteux
RASPAIL Max	Maire de Blauvac	ROUX Ghislain	Maire de Malemort du Comtat
MOSSE Marc	Adjoint au Maire d'Althen-des-Paluds	GARFAGNINI Arlette	Conseillère municipale d'Althen-des-Paluds
ANCEY Dominique	Adjointe au Maire de Jonquerettes	CHAZAL Gilbert	Adjoint au Maire de Jonquerettes
RIPERT Gilles	Maire de Caseneuve	CARBONNEL Charlotte	Maire de St Martin de Castillon
MARQUEZ Sophie	Conseillère communautaire C.A. Grand Avignon	MERIGAUD Hélène	Déléguée communautaire C.C. Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse

<b>Représentants du personnel</b>					
<b>Titulaires</b>			<b>Suppléants</b>		
DONADILLE Nicolas	SCOT Bassin de Vie de Cavaillon	SNDGCT	CHABAS Cyril	Mairie d'Apt	SNDGCT
JULIEN Emilie	Mairie de Piolenc	SNDGCT	NOVELLA Lisa	S.M. Parc Naturel Régional du Luberon	SNDGCT
PERCHEMINIER Mathieu	C.A. Grand Avignon	SNDGCT	FLORES-CECCALDI Audrey	S.M. de l'Ouvèze Provençale	SNDGCT
FOURNIER Sandrine	C.A. Les Sorgues du Comtat	SNDGCT	ALBENDEA David	C.A. Les Sorgues du Comtat	SNDGCT
HAUTOIS-ANZALONE Rachelle	Mairie de Malaucène	SNDGCT	EYMIENIER Laura	C.A. Luberon Monts de Vaucluse	SNDGCT
DI COSTANZO Rosalie	Mairie de Pertuis	Désignation par tirage au sort	CHAVAGNAS Annie	Mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue	Désignation par tirage au sort
PRATO Brigitte	C.A. Grand Avignon		LOISEAU Cécile	COTELUB	
CHAILLET Thomas	Mairie de Pertuis		MARCHAND Aurore	C.A. Grand Avignon	

**Article 3 :** Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Président,  
  
Aurélien CHABERT



REÇU EN PREFECTURE

le 03/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-084-288400039-20250303-A25\_029-AR

